

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16/09/2024

Référence
2024-60

Objet de la délibération
Annulation de la délibération 2023-36 instaurant une caution pour les clés, badges et télécommandes des bâtiments communaux

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
16	10	13

Date de la convocation
09/09/2024

Date d'affichage
09/09/2024

Vote
A l'unanimité
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
PREFECTURE
Le : 18/09/2024

Et

Publication ou notification du :

L'an 2024 et le 16 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de Crespières sous la présidence de BALLARIN Adriano, Maire

Présents :

M. Adriano BALLARIN, Maire, Mmes : Virginie DUMONT, Nereida LANGE, Myriam GUILMET, Agnès TABARY, MM : Éric BERTHEMY, Christian BEZARD, Olivier CHEMIN, Didier LE SAUX, Michel ODDOS.

Absent(s) ayant donné procuration : Mme Véronique BIGARD à M Adriano BALLARIN, Mme Laurence ROUSSELET à Agnès TABARY, Mme Marielle LAMMENS à Myriam GUILMET.

Absents : Mme Laure DEVAUD PINON, M François GRIMONPREZ, Gérard LAGARDE.

A été nommé(e) secrétaire : M Didier LE SAUX

Objet de la délibération : Annulation de la délibération 2023-36 instaurant une caution pour les clés, badges et télécommandes des bâtiments communaux

VU la délibération 2023-36 votée par le Conseil Municipal le 25 septembre 2020 dans laquelle a été instaurée une caution de 10 € par clé et de 50€ par badge ou télécommande aux usagers de la maison des associations, du groupe scolaire EDC, ou de tout autre bâtiment public ;

VU la délibération 2024-60 votée par le Conseil Municipal le 16 septembre 2024 instaurant les modalités de remboursement en cas de perte de clés, badges ou télécommande par les associations crespéroises, les enseignants ou les locataires des bâtiments communaux ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'**UNANIMITÉ** :

D'ANNULER la délibération 2023-36 instaurant une caution pour les clés, badges et télécommandes des bâtiments communaux

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 16/09/2024

Le Maire
Adriano BALLARIN



Le secrétaire de séance
Didier LE SAUX

